

LES TARIFS PERISCOLAIRES 2025 / 2026

RESTAURATION POUR LA PAUSE MERIDIENNE

Tarifs restauration			
Les tarifs sont appliqués aux familles domiciliées sur le territoire de la CUGR et hors territoire de la CUGR dont les enfants sont scolarisés dans les écoles de la CUGR			
Les tarifs de la pause méridienne sont composés à 65% des frais de garderie et à 35% des frais de repas			
1 - Coût du repas basé sur le quotient familial			
Tranches quotient familial	Unités d'œuvre	Tarifs rentrée 2024	Tarifs rentrée 2025
Moins de 250	à l'unité	2,63 €	2,65 €
250 à 499	à l'unité	3,19 €	3,20 €
500 à 649	à l'unité	3,73 €	3,75 €
650 à 999	à l'unité	4,28 €	4,30 €
1000 à 1149	à l'unité	4,82 €	4,85 €
1150 à 1499	à l'unité	5,38 €	5,40 €
1500 à 1649	à l'unité	5,92 €	5,95 €
1650 à 1999	à l'unité	6,47 €	6,50 €
2000 et +	à l'unité	6,93 €	6,97 €
2-Tarifs spéciaux (application à compter du 01/01/2025 pour ceux indiqués en (1))			
Enfants Hors CUGR	à l'unité	Application de la grille selon le quotient familial	
Repas si QF non renseigné	à l'unité	Application de la tranche la plus élevée	
Enfant PAI dont le repas est fourni par la famille	à l'unité	Application de 65% de la tranche appliquée à la famille	
Enfant en famille d'accueil (ASE)	à l'unité	Application de la tranche la plus basse	
En cas d'absences récurrentes de réservation des repas par les familles sur le portail Familles du Grand Reims, alors que l'enfant est présent à la restauration scolaire	à l'unité	Application d'une majoration de 50 % sur le tarif de restauration correspondant à la tranche de quotient familial de la famille (1)	
		A partir du 4ème accueil non réservé sur l'année scolaire, application en plus de la majoration de 50 %, d'une pénalité forfaitaire pour non réservation de 15 € (1)	



Jeunesse - Enfance - Education

Pôle Territorial - Vallée de la Suippe

POLE TERRITORIAL VALLEE DE LA SUIPPE

19 RUE G. HAGUENIN – BAZANCOURT

TEL : 03.26.24.54.64

MAIL : JEUNESSE.VS@GRANDREIMS.FR

INTERNET : [HTTPS://VALLEE-SUIPPE.GRANDREIMS.FR](https://vallee-suipe.grandreims.fr)

PORTAIL FAMILLES : <https://portail-familles.grandreims.fr>

I-ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN /SOIR (à compter de la rentrée scolaire 2025) *			
Les tarifs sont appliqués aux familles domiciliées sur le territoire de la CUGR et hors territoire de la CUGR			
1-Coût basé sur le quotient familial			
Tranches quotient familial	Unités d'œuvre	Tarifs année scolaire 2024/2025	Tarifs année scolaire 2025/2026
Moins de 500	à la demi-heure	0,53 €	0,54 €
500 à 999	à la demi-heure	0,61 €	0,62 €
1000 à 1499	à la demi-heure	0,70 €	0,71 €
1500 à 1999	à la demi-heure	0,80 €	0,81 €
2000 et +	à la demi-heure	0,94 €	0,95 €
Pour les tarifs des accueils du matin ou du soir, lorsque l'amplitude horaire de l'accueil ne correspond pas à une ½ heure complète, la proratisation suivante sera appliquée : -pour une amplitude d'accueil de 10 mn : 1/3 du tarif appliqué à la tranche de QF concernée ; -pour une amplitude d'accueil de 15 mn : 1/2 du tarif appliqué à la tranche de QF concernée ; -pour une amplitude d'accueil de 20 mn : 2/3 du tarif appliqué à la tranche de QF concernée ; -pour une amplitude d'accueil de 25 mn : 5/6 du tarif appliqué à la tranche de QF concernée.			
Quel que soit le moment du dépôt ou de la reprise de l'enfant pendant les amplitudes énoncées ci-dessus (soit 10, 15, 20, 25, 30 minutes), toute amplitude commencée sera facturée intégralement à la famille. Le temps dédié au passage d'un enfant d'un accueil périscolaire à l'école ou inversement n'est pas facturé.			
2-Tarifs spéciaux (application à compter du 01/01/2025 pour ceux indiqués en (1))			
Enfants Hors CUGR	à la demi-heure	Application de la grille selon le quotient familial	
Etudes surveillées aides au devoirs	à la demi-heure	Application de la grille selon le quotient familial Obligation de rester le temps prévu de l'étude surveillée ou aide au devoirs	
Dépassement (enfants récupérés après les heures d'accueil)	à l'unité	15 €	
En cas d'absences récurrentes de réservation des créneaux d'accueil par les familles sur le portail Familles du Grand Reims, alors que l'enfant est présent aux accueils	à la demi-heure	Application d'une majoration de 50 % sur le tarif correspondant à la tranche de quotient familial de la famille (1)	
	à l'unité	A partir du 4ème accueil non réservé sur l'année scolaire, application en plus de la majoration de 50 %, d'une pénalité forfaitaire pour non réservation de 15 € (1)	
II-ACCUEIL MERCREDI (à compter de la rentrée scolaire 2025) *			
Les tarifs sont appliqués aux familles domiciliées sur le territoire de la CUGR et hors territoire de la CUGR			
1-Coût basé sur le quotient familial			
Tranches quotient familial	Unités d'œuvre	Tarifs année scolaire 2024/2025	Tarifs année scolaire 2025/2026
Moins de 500	à la demi-journée	3,50 €	3,55 €
500 à 999	à la demi-journée	4,00 €	4,05 €
1000 à 1499	à la demi-journée	4,50 €	4,57 €
1500 à 1999	à la demi-journée	5,00 €	5,08 €
2000 et +	à la demi-journée	5,50 €	5,58 €
Repas	à l'unité	Selon tarif en vigueur pour la restauration	
Accueil Périscolaire Matin/Soir	à la demi-heure	Selon tarif en vigueur pour l'accueil périscolaire Matin/Soir	
2-Tarifs spéciaux (application à compter du 01/01/2025 pour ceux indiqués en (1))			
Enfants Hors CUGR	à la demi-journée	Application de la grille selon le quotient familial	
Dépassement (enfants récupérés après les heures d'accueil)	à l'unité	15 €	
En cas d'absences récurrentes de réservation des créneaux d'accueil par les familles sur le portail Familles du Grand Reims, alors que l'enfant est présent aux accueils	à la demi-journée	Application d'une majoration de 50 % sur le tarif de l'accueil correspondant à la tranche de quotient familial de la famille (1)	
	à l'unité	A partir du 4ème accueil non réservé sur l'année scolaire, application en plus de la majoration de 50 %, d'une pénalité forfaitaire pour non réservation de 15 € (1)	

